

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 13,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepeletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et
Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de
signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 13 janvier 1848.

Paraphrase incolore du discours d'ouverture, l'adresse de la pairie a été lue lundi à la chambre, et la discussion a commencé. Nous n'examinerons pas en détail cette adresse, qui n'est autre chose qu'un commentaire insignifiant, dans lequel n'a pas été exprimée une idée nouvelle; le paragraphe relatif aux banquets mérite qu'on s'y arrête un moment; il le mérite sous deux rapports : d'abord par ce qu'il ne dit pas, et ensuite par ce qu'il constate. Examinons un peu.

Ce paragraphe parle de vagues idées de réforme qui se sont produites dans les banquets; c'est là méconnaître ce que ces manifestations ont eu de plus important. Non, il n'est pas vrai que les pensées réformistes se soient perdues dans le vague; elles ont été parfaitement saisissables. Il est évident pour tous ceux qui ont lu les discours prononcés que la majorité des orateurs, la majorité des citoyens qui les ont écoutés et applaudis, veut une large réforme électorale, et regarde la tranquillité de l'avenir comme gravement compromise, si on ne cède pas sur ce point aux désirs de la nation. En réalité, rien n'est moins vague que les vœux de réforme et de progrès exprimés dans les banquets. Le pouvoir peut être assez sourd pour ne pas les entendre, la chambre des pairs assez dévouée pour les repousser; mais prétendre qu'ils n'ont pas été nettement formulés, c'est nier la vérité. Il nous suffirait pour le prouver de rappeler les toasts nombreux qui ont été portés; nos lecteurs ne peuvent pas les avoir si tôt oubliés, et il est inutile d'en donner une seconde édition.

Vouloir que quatre ou cinq cents orateurs qui ne se sont pas entendus, qui n'obéissent pas à un comité directeur imprimant à toutes les manifestations une pensée commune, demandent absolument la réforme au même degré, s'arrêtent tous au même point, c'est vouloir l'impossible. Ce n'est pas en vain que les idées sont libres; la tribune a ses droits, son franc-parler; l'opposition n'est pas organisée comme une majorité ministérielle qui reçoit le mot d'ordre du cabinet. On peut lui refuser une légitime satisfaction, l'avenir décidera qui a raison du ministère ou de la nation; mais il ne convient pas, pour refuser, de se retrancher derrière une vague de pensées qui n'existe pas.

Après avoir traité les banquets plus sévèrement que ne l'avait fait le cabinet lui-même, après avoir émis cette singulière opinion qu'ils sont simplement tolérés par un régime de liberté, ce qui signifie probablement que l'on peut les interdire sans recourir aux lois, l'adresse ajoute que de telles agitations sont impuissantes contre l'ordre public. On ne pouvait pas condamner plus nettement le passage du discours du trône qui traitait des banquets, dire plus clairement au pouvoir qu'il appréciait mal la situation. Quoi! le cabinet s'est ému des manifestations réformistes, il les a fait attaquer par le *Journal des Débats*, il a employé contre eux tout à tour les formes de l'ironie, de la haine, de la colère, puis, non content de ces témoignages de sa pensée, il a voulu les frapper dans le discours du trône, c'est-à-dire les accabler sous la manifestation la plus solennelle de sa réprobation, et voilà que la commission de l'adresse de la chambre des pairs les déclare impuissantes à troubler l'ordre public! A quoi servait donc toute cette colère? Toute cette irritation n'avait donc pas d'objet sérieux? Le ministère n'a donc voulu que punir des attaques personnelles? Il n'y a pas moyen de sortir de cette impasse.

Le paragraphe relatif aux affaires suisses n'est certainement pas un compliment à l'habileté de M. Guizot. Il est regrettable, dit-il, qu'une médiation bienveillante n'ait pu prévenir la

guerre civile. Hélas! oui; mais la médiation n'était pas bienveillante; mais, loin de prévenir la guerre civile, on l'a au contraire fomentée, on y a poussé les cantons du Sonderbund qui, sans l'appui de M. Guizot, n'eussent jamais songé à une lutte insensée, à une résistance impossible. La politique de nos petits Machiavels n'a pas reculé devant l'effusion du sang pour tuer le radicalisme en Suisse; elle a mis un pays en feu pour étouffer des idées dans l'incendie. Voilà ce que les paroles de l'adresse semblent médiocrement approuver, paroles malheureusement trop peu claires, trop peu explicites.

Le passage qui a trait à la réduction de l'impôt sur le sel et de la taxe des lettres n'est pas encourageant pour les partisans de ces deux réformes depuis si long-temps ajournées. La chambre des pairs doute que l'état de nos finances soit compatible avec le dégrèvement; nous doutons bien davantage quand nous voyons les dépenses continuer sur un pied exagéré et le pouvoir persister avec une ténacité aveugle dans un déplorable système.

En résumé, l'adresse dont nous signalons seulement les principaux traits n'a pas de signification véritable; après quelques discours plus ou moins énergiques, elle sera votée, sans condamner en rien la politique ministérielle, mais aussi sans lui donner plus de force. Que le cabinet veuille agir, ou qu'il veuille rester dans le *statu quo*, sa politique sera approuvée par la chambre des pairs, et devant ce résultat prévu, inévitable, l'intérêt qui pourrait s'attacher à la discussion diminue de beaucoup, s'il ne disparaît pas complètement.

Une commission s'est formée à Nantes pour recueillir contre le projet de loi sur l'impôt du sel toutes les réclamations qu'il ne peut manquer de susciter. Elle a adressé à tous les commerçants et à tous les producteurs de la Bretagne, de la Vendée et de la Saintonge une circulaire dont nous extrayons le passage suivant :

Le texte de la loi semble favoriser le producteur par un minimum garanti; il n'est que plus perfide. L'introduction des sels de Portugal ou d'Algérie empêchera que les prix ne s'élèvent au-dessus de 2 fr. 50 c. et 3 fr. Encore par l'article 6 est-on porté à croire que dans ce chiffre se trouvent compris les frais de transport au lieu indiqué par le gouvernement. Toute spéculation devient impossible, et le propriétaire, dont la soumission sera réduite dans certains cas, par le refus de la régie, proportionnellement à sa puissance productive, verra son sel et son revenu se perdre sur le marais.

L'industrie du raffinage reçoit ainsi un coup mortel par l'obligation qui lui est imposée de s'approvisionner aux entrepôts de la régie. La matière brute, qui revenait au raffineur de 2 à 3 c. le kilogramme, lui coûtera 27 c.; les déchets inséparables de toute manipulation et le capital de l'usine augmenteront dans la proportion énorme de 1 à 15 ou à 9. Pourront-ils vendre au-dessus de 50 c.? L'article 11, qui les concerne, ne s'explique pas à cet égard.

Notre cabotage et les maritimes du haut de la Loire ne sont pas moins maltraités. Les sels approvisionnés seront distribués sur toute la surface du royaume, en vertu de marchés passés avec les entreprises de transport. Ces transports, dit le ministre, exécutés par grande masse, se feront avec économie. Il entend sans doute un arrangement avec ces puissantes compagnies de chemins de fer, pour nous frapper de tous les monopoles à la fois.

Le consommateur est aussi mal partagé que les autres; il comptait sur un dégrèvement presque complet, il paiera le sel 50 centimes, comme par devant.

Attaque à la propriété, qui se trouve limitée dans son droit, terrible précédent pour l'avenir; attaque à l'industrie privée, à toutes nos garanties; le projet a tout l'odieux d'une mesure illégale et inconstitutionnelle.

Pour ne pas alléger le consommateur par le vote de la dernière session, on cherche dans les anciens us et coutumes une restauration de l'ancienne gabelle, avec les variations indispensables du moment.

On lit dans le *Libéral du Nord* :

« Le banquet réformiste de Cambrai a eu lieu dimanche 9. Plus

de six cents personnes se sont rendues de l'hôtel-de-ville dans un immense séchoir de l'établissement de M. Toussaint fils, local qui, pour la manifestation, avait été converti en une magnifique salle de banquet, ornée de drapeaux, de tentures, d'écussons et de devises patriotiques.

« On avait vainement attendu MM. les députés qui avaient donné leur adhésion au banquet et promis d'y assister. Par suite d'un malentendu, dit-on, ils ne sont pas arrivés.

« La manifestation, du reste, a été l'une des plus imposantes qui aient eu lieu dans nos départements; le nombre si considérable des convives, les remarquables discours qui ont été prononcés, l'ordre et en même temps l'animation patriotique qui n'ont cessé de régner depuis deux heures jusqu'à sept heures du soir dans cette immense assemblée, ont montré que la population de l'arrondissement de Cambrai, malgré ses deux députés ministériels, répudie en grande majorité la politique du gouvernement.

« Voici les toasts successivement développés à la tribune du banquet :

« *A la réforme électorale et parlementaire, comme moyen d'obtenir toutes les conséquences de la révolution de juillet!* par M. Lenglet, maire de la ville de Cambrai.

« *A la probité politique!* par M. Choque, ancien député de Douai.

« *A la liberté dans les élections!* par M. Billet, membre du conseil-général du département du Pas-de-Calais.

« *A l'union des villes de Saint-Quentin et de Cambrai!* par M. Le-maire, maire de la ville de Saint-Quentin.

« *A la presse indépendante!* par M. Lanulle, avocat du barreau de Cambrai.

« La réponse à ce toast a été faite et développée par M. Frédéric Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*.

« *Aux maires indépendants!* par M. d'Havricourt, membre du conseil-général du département du Pas-de-Calais.

« *A la continuation des banquets réformistes!* par M. Dufour, membre du conseil-général du département de l'Aisne.

« *Aux députés de l'opposition!* par M. Fénelon-Farez, avocat du barreau de Cambrai.

« *A la persévérance politique!* par M. Lefebvre, ancien rédacteur de la *Feuille de Cambrai*.

« *Au comité central de l'opposition!* par M. Mouton, membre du conseil-général du département du Nord.

« M. Saint-Amand, délégué du comité central de Paris, a répondu à ce toast.

« *Aux sentiments généreux!* par M. Corne, ancien député de l'arrondissement de Cambrai.

« *Aux réformistes de Cambrai!* par M. Huré, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Douai.

« Plusieurs autres toasts, parmi lesquels figurait celui-ci : *A la souveraineté du peuple!* devaient être portés par MM. Marie, Crémieux et Jules Favre, absents. »

Paris, le 11 janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

MM. Guizot et Duchâtel ont éprouvé hier, à la chambre des pairs, un moment de malaise visible, quand ils ont entendu l'un des orateurs qui ont pris part au débat, un homme appelé par eux à la pairie, et qui jusqu'à présent ne s'était fait connaître que par ses complaisances pour le système, prononcer des paroles d'autant plus pénibles et sévères pour eux qu'elles étaient plus modérées. Cet homme, c'est M. Mesnard, conseiller à la cour de cassation, et qui n'est arrivé à cette haute position judiciaire qu'après avoir rendu, dans divers parquets, des services appréciés par M. Martin (du Nord). M. Mesnard a arboré, à la chambre des pairs, le drapeau de l'opposition conservatrice, et il a produit par cette manifestation, sur une assemblée peu disposée à s'émouvoir, une sensation assez vive et assez profonde pour que nous nous y arrêtions nous-mêmes un instant.

M. Mesnard est l'ami du ministère, il professe pour quelques uns de ses membres une très grande admiration; mais c'est précisément pour cela qu'il éprouve le besoin d'avertir le gouvernement qu'il est

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 JANVIER 1848.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

(2^e Article.)

Le genre du paysage est moins complexe que les autres. Quel concours de qualités d'esprit, de raisonnement, de science et d'imagination il faut chez un peintre d'histoire pour choisir un sujet, distribuer à chaque personnage son rôle dans la composition, maintenir l'unité dans la diversité des attitudes, de l'expression, etc.! Le paysagiste à moins de préoccupations; amant véridique de la nature, qu'il observe et rende fidèlement ses traits principaux, qu'il soit né sous l'heureuse et toute facile étoile du coloris, un poète à la façon de Bernardin de Saint-Pierre ou de Novalis, et nous aurons un modèle de paysagiste, un paysagiste-modèle.

Que ce soit par cette raison ou toute autre, il est certain que les paysages sont généralement supérieurs aux tableaux d'histoire et de genre dans cette exposition.

Le *Mazepa* de M. Balfournier a un caractère de grandeur qui entre tout-à-fait dans le sujet. On sent dans cette nature sauvage, abondante et animée, peignée avec aussi peu de soin que la barbe d'un Cosaque, comme un souffle de l'âme du poète de *Manfred* et de *Childe-Harold*. L'orage labouré le ciel, étend de grandes ombres sur les lacs de l'Ukraine; on croit entendre hennir le cheval furieux qui entraîne Mazepa et les ardentes cavales qui le poursuivent.

M. Hostein a le don assez rare de mettre de la lumière dans les ombres, ce qui est d'un effet séduisant et conforme à la vérité; il est évident que, dans la nature, les parties qui ne sont pas frappées directement par les rayons du soleil ne sont point privées complètement pour cela du fluide lumineux. Le paysage intitulé *les Baigneuses dans un ruisseau ombragé d'arbres* met en relief cette face saisissante du talent de cet artiste; mais, au nom d'Appelles et de Phidias! que M. Hostein s'abstienne désormais de placer dans ses toiles des figures de la dimension de sa *Jeune femme lisant après le bain*. Ce serait manquer de talent que se méprendre sur la nature du sien.

M. Cinier-Ponthus, avec un talent remarquable, n'a pas eu autant de chance que les autres années. Ses toiles présentent une analogie d'aspect qui tourne à la monotonie. Son pinceau est très frais, mais il manque de finesse. Un artiste comme lui devrait chercher, dans des voyages vers des lieux inexplorés par les paysagistes, des étonnantes nouvelles, de nouvelles couleurs et de nouvelles perspectives. Son grand tableau de *l'Automne* est une fête antique qui complète sa *quadrilogie* des saisons. L'effet n'est pas simple et large comme celui de ses devanciers; il ne justifie pas assez ce titre; on n'y trouve pas les teintes chaudes, riches et mélancoliques de l'automne, ni l'exubérance et le mouvement d'une fête païenne. Vertumne et Pomone ceints de fruits, Bacchus aux joues rubicondes, Priape lui-même, ce dieu fécond, sont les dieux qu'on voudrait rencontrer, au moins en esprit, dans ce temple fleuri et verdoyant.

Quel caméléon en peinture que M. Fonville! Il quitte et reprend une manière comme on prend et quitte un habit; il se vêt au thermomètre, et son thermomètre c'est le goût du public. On peut dire de ses tableaux qu'ils sont les gravures de mode de la peinture en paysage. Si ce n'est pas faire preuve d'une individualité originale, c'est montrer, avouons-le, une grande adresse de main et une souplesse d'esprit vraiment diplomatique. Sa petite toile est très agréable, fine, lumineuse et blonde.

Dans le *David berger* de M. Servan, sous ces verts ombrages que percent çà et là les rayons d'un soleil chaud et doré, on respire une certaine suavité mélancolique, comme la paix et le calme des premiers jours. Ces grands arbres élancés, tout en ayant le tort d'être un peu uniformes, nous plaisent, parce que c'est une originalité que peu de paysagistes oseraient se permettre, de peur de déplaire à beaucoup de gens.

Cette grande mer bleue du *Saint-Jean dans l'île de Pathmos*, qui vient battre ces rochers et ces rivages blancs, forme un paysage à part, sauvage et assez apocalyptique, mais la couleur est mate, terne, et ressemble trop à celle de la peinture à l'eau.

Puisque nous sommes embarqués sur la mer, nous visiterons les parages d'Antibes et le *Phare de Hull en Angleterre* de M. Louis Garneray. Ici le Midi et là le Nord, l'éclat d'un ciel épanoui et les brumes tristes de la morne *Britannia*; ce contraste est heureux. Nous nous arrêterons un instant au milieu de ces braves gens qui s'occupent à la *Pêche d'un aigle de mer*. C'est

fort pittoresque et très animé; les eaux sont limpides et le ciel transparent.

Avant de mettre pied à terre, une bordée à M. Barry. Les compositions se suivent et ne se ressemblent pas. Nous reconnaissons du talent dans son *Effet de brouillards* et son *Groin*, mais nous avons eu mieux de lui précédemment. Le *François I^{er} visitant le Château d'If* est une chose froide et incolore. Enfant des riantes bastides, de la grève transparente que baignent les flots azurés de la Méditerranée, M. Barry doit se borner à représenter la nature abrupte et limpide au milieu de laquelle il est né, rester le peintre des marines, des canots et des barques de pêcheurs, du mistral, des flots agités et écumeux, et cependant presque toujours harmonieux et sereins, de la mer qui baigne Marseille.

Revenons à la terre, passons aux paysages solides et sagement ordonnés de M. Léon Fleury, imitateur scrupuleux de la nature, qui atteint la vérité sans s'élever à l'idéal, car même en paysage il est un idéal, mais ce serait toute une théorie esthétique à développer. La *Vue prise aux environs de Limoges* est d'une exécution simple et facile, c'est une bonne chose.

M. Lapito est dans une voie bien différente; son faire a du brillant, mais toujours le même aspect éclatant, un peu *moutonnant*. Si l'on oublie devant sa *Vue prise en Piémont* tous ses autres paysages, on est ravi de plonger ses regards dans cette immense étendue de pays, d'apercevoir ces lointains lumineux.

Les œuvres de M. Bouquet décèlent sa race; coloriste pur sang, plus attentif à chercher la délicatesse du ton que le rendu de la forme, il a une touche grave et souple avec une négligence qui n'est pas sans charme, mais elle ne convient pas à la nature orientale. Là, où la lumière est si crue, tout est clair et distinct; la souplesse nonchalante du pinceau ne s'harmonise qu'avec les paysages humides et vaporeux du Nord. Les Vénitiens, qui étaient coloristes aussi, l'étaient avec fermeté et vigueur; leur couleur n'est jamais heurtée, comme celle des peintres flamands et hollandais; mais ces derniers n'ont pas abordé l'Orient.

Les deux toiles de M. Bouquet, autres que ses *Portes du Désert à El-Kantara*, sont charmantes en tout point.

Dans la même famille nous placerons M. Allemand. Celui-ci rappelle Guindrand, sans avoir encore égalé sa verve et son abondance; comme lui, il affectionne les couchers et les leviers du soleil. De vrai, c'est une heure

dans une fausse route, et que s'il a souci de son avenir, il faut qu'il avise à changer de conduite.

Après cette précaution oratoire, l'ancien procureur-général a formulé ses réquisitoires dans les termes suivants :

« L'immense majorité des deux chambres fit comprendre au cabinet, — cela se passait après les élections de 1846, — par la vivacité de ses adhésions, qu'un des plus fermes appuis du pouvoir se trouve désormais dans les satisfactions données à ce juste sentiment de dignité nationale qui a tant de puissance dans notre pays.

« Avec une si heureuse situation, tout était possible au ministère, tout lui était facile. Le moment était venu de se séparer des traditions du passé et de tourner avec confiance du côté de l'avenir les efforts d'une administration active, résolue et sagement progressive. Fortifié par le résultat des élections, en pleine possession de cette liberté d'action qui permet à un gouvernement de réaliser avec ensemble, avec esprit de suite, les améliorations dont le besoin a pu se faire sentir, le cabinet n'avait plus d'obstacles à rencontrer. Toutes les voies s'ouvraient libres et aplanies à son utile initiative. Le calme était dans les esprits, l'heure du progrès était venue, et tout le poussait à l'action, non seulement les intérêts matériels du pays, qui s'étaient ressentis jusque-là de la situation gênée du cabinet, mais encore les intérêts moraux, qui avaient grandi, dont les exigences s'étaient formulées, et auxquels, dans les temps de luttes qui venaient de s'accomplir, il n'avait pas été donné d'assez amples satisfactions.

« Je ne crois pas me tromper en affirmant que dans le parti conservateur aucun bon esprit ne doutait que le cabinet, après avoir su vaincre, saurait profiter de sa victoire. On s'attendait que les omissions du passé seraient réparées; qu'une digue plus puissante serait opposée au torrent des abus; que nulle question ne paraîtrait désormais périlleuse; que celles qu'on avait, en d'autres temps, écartées, étudiées, ajournées, enterrées, comme inopportunes ou compromettantes, seraient résolument abordées et ramenées à leur véritable signification par une discussion nette et approfondie; on s'attendait que la session ne se passerait pas sans que le ministère, portant plus ferme que jamais le drapeau de la politique conservatrice, fit comprendre par ses actes que là où est la force là est aussi la vie, l'action, la fécondité.

« Votre conscience si éclairée vous dira, Messieurs, si j'exagère en rien les espérances qu'avaient fait naître dans l'opinion publique ces heureux commencements de la dernière session. Vos souvenirs peuvent vous dire maintenant comment ces espérances ont été remplies.

« Je ne veux ni rappeler les misères de la dernière session, ni faire allusion aux tristes événements qui en ont marqué le cours; je me borne à dire que cette session stérile et infidèle à toutes ses promesses, que cette session où il y avait tant à faire et où il a été fait si peu, est devenue pour le cabinet une cause d'affaiblissement, en même temps qu'elle a eu pour effet de créer à tout le monde de sérieuses difficultés pour l'avenir. Je suis convaincu que le ministère se reprochera long-temps de n'avoir pas mieux profité d'une situation si favorable, et qu'il sentira combien est regrettable en politique l'occasion manquée.

« On ne saurait nier le mal profond qu'ont produit dans l'opinion publique le vide et le décousu de cette session improductive, à laquelle se rattachaient pourtant de si légitimes espérances. On a craint de voir écrite, comme à l'avance, la destinée de toute la législation dans la résolution arrêtée du cabinet de repousser l'examen et la solution définitive des questions de réforme tant de fois et si inutilement reproduites.

« Je ne sais si telle est, en effet, l'intention du cabinet; tout ce que je puis dire, c'est que l'attitude qu'il a prise toutes les fois que ces questions se sont présentées autorise à penser qu'il n'en a pas bonne opinion, et qu'il n'a pas cessé de les considérer comme inopportunes, comme contraires à sa politique, peut-être même comme dangereuses.

« A cet égard, souffrez que je le dise, Messieurs, je crois que le ministère a jusqu'à présent méconnu le véritable état des esprits au sujet de ces questions. Habitué à les voir soulever dans les chambres par l'opposition, qui s'en faisait une arme contre lui, il a persisté à les prendre pour une manœuvre, une tactique de parti, et il les a traitées en conséquence. Et lorsque, pendant la dernière session, ces questions ont commencé à se faire jour, à se formuler au sein de la majorité, le ministère n'a voulu voir dans cette manifestation qu'une rumeur de puérile impatience ou de velléités frondeuses. On se souvient des paroles assez rudes qui furent dites à ce sujet par M. le président du conseil. Toute cette conduite du cabinet atteste qu'il a toujours été persuadé que les questions de réforme étaient tout simplement un thème d'opposition, qui n'avait, en dehors des enceintes parlementaires, qu'un retentissement factice et sans importance.

« Eh bien! Messieurs, si telle est en effet la pensée du ministère, je crois pouvoir lui affirmer qu'il s'est trompé, et qu'il n'a pas eu, lui si intelligent pourtant, une intelligence complète de l'état de l'opinion publique; je crois pouvoir lui dire que ce qu'il a constamment pris pour une manœuvre de parti, une simple tactique d'opposition, était l'expression plus ou moins fidèle, selon la forme modérée

ou agressive qu'on lui donnait, de vœux et de besoins qui préoccupent vivement le pays, et qui ont un écho dans les pensées des amis les plus sincères du gouvernement.

« Il ne faut pas s'y méprendre, Messieurs, depuis quelques années, sous ces questions de réforme, il y a eu mouvement des idées très arrêtées, des idées apportées dans les chambres du fond même de la conscience du pays, et empreintes de cet esprit de progrès sage et mesuré, de cet instinct général du bien qui ne se laisse apercevoir sous cette forme que dans les sociétés éclairées et bien assises.

« En considérant ce que les mœurs publiques de notre époque laissent à désirer, on conçoit que le besoin des améliorations se fasse sentir avec une certaine vivacité, et il ne faut pas s'étonner que l'opinion publique, qui a presque toujours le sentiment vrai des facilités ou des difficultés de chaque position, se soit émue des résultats négatifs d'une session de laquelle elle attendait au moins un commencement de satisfaction.

Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de citer textuellement cette partie du discours de M. Mesnard, parce que les sentiments qu'il a exprimés ont plus de portée dans sa bouche que dans celle d'un homme qui depuis quinze ans aurait passé pour appartenir à l'opposition. M. Mesnard est conservateur, et c'est à ce titre qu'il a été introduit au Luxembourg par M. Guizot. Il y a quelques années, il croyait donc encore à l'excellence de la politique pratiquée par ce ministre. Comment se fait-il qu'il existe aujourd'hui un si grave dissentiment entre eux? Eh! mon Dieu! cela vient de ce que M. Mesnard a ouvert ses oreilles, tandis que M. Guizot est resté en place; cela vient de ce qu'il se préoccupe sans doute d'un avenir qui ne se présente pas à tout le monde sous les couleurs les plus riantes, tandis que M. Guizot est uniquement préoccupé du présent et ne demande à sa majorité qu'une seule chose, de l'aider à vivre.

Il était bon que les idées de M. Mesnard aient été portées à la tribune de la chambre des pairs y retentissent; il était bon qu'un homme qui se proclame l'admirateur de M. Guizot vint proclamer que l'agitation contre laquelle la couronne proteste en termes si impétueux et si provocateurs n'était pas une agitation factice. Nous savons bien que cela ne changera pas la majorité d'une chambre que le ministère peut composer à son image, et dans laquelle le pouvoir pourrait faire entrer demain soixante membres nouveaux pris parmi ses séides les plus complaisants et les plus dévoués, si cela lui était nécessaire pour sauver son existence; nous savons tout cela; mais il n'en est pas moins vrai qu'il était très important que les idées de progrès et de réforme se produisissent au Luxembourg. L'opposition de la chambre des députés verra dans un tel fait la preuve qu'elle ne s'est pas trompée en s'associant au mouvement politique qui a marqué l'intervalle des deux sessions, et qui restera dans notre histoire comme l'un des faits les plus saillants de notre triste époque, si peu féconde, du reste, en grandes choses.

— M. Michel Chevalier, quoique conservateur, quoique rédacteur du *Journal des Débats*, a écrit à M. Michelet pour lui dire qu'en sa qualité de professeur au collège de France, il considérait comme un devoir de protester contre la fermeture de son cours. Voilà donc M. de Salvandy blâmé par M. Michel Chevalier lui-même. Ce ministre comprendra-t-il enfin toute la maladresse de sa conduite et de ses décisions?

— La chambre des députés était convoquée à se réunir cet après-midi dans ses bureaux pour s'occuper de l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires. Malgré l'importance des questions soulevées par ce projet de loi, un très petit nombre de députés se sont rendus dans leurs bureaux. La plupart ont préféré se rendre à la chambre des pairs, où l'on supposait que l'un des membres du cabinet prendrait aujourd'hui la parole.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 10 janvier.

M. VILLIERS DU TERRAGE succède à M. d'Alton-Shée, et lit, au milieu du bruit, un discours apologétique de la politique gouvernementale. Après M. Mesnard, qui lui succède, et dont on a pu lire le discours dans notre correspondance particulière, personne ne demandant plus la parole, la discussion générale est close.

La discussion s'ouvre sur le premier paragraphe du projet d'adresse. M. LE COMTE BOISSY D'ANGLAS appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de donner des encouragements à l'agriculture. Il termine en proposant un paragraphe additionnel dans ce sens.

La chambre n'étant plus en nombre, la discussion est continuée à demain. La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 11 janvier 1848.

On a distribué aux pairs divers amendements, et d'abord celui de M. Boissy-d'Anglas, développé hier par lui à la fin de la séance :

« Toutfois, malgré la situation plus favorable où nous nous trouvons sous le rapport des subsistances, nous demandons, dans l'intérêt du bien-être public et de la grandeur nationale, que le gouvernement de Votre Majesté environne de toute sa protection notre agriculture et nos agriculteurs. »

Voici un autre amendement proposé par M. le baron Dupin et le comte de Tascher :

terie, où les liserons reflète sa cloche perlée avec une fatuité adorable, c'est là un excellent fond, un délicieux entourage. Pour composer un tableau de fleurs M. Saint-Jean est le maître; quant à son exécution, elle est très identique à elle-même : même charme, même prestige.

Les fleurs de M. Gallet jouissent d'un succès mérité; elles sont une imitation franche de ce qui est; elles ont de la fraîcheur, de l'éclat. Cependant craignons de pousser trop loin la louange. Des études, quoique bien faites, ne sont pas des tableaux. Voilà trois ans que M. Gallet ne nous donne que des études. Ces fonds bruns et uniformes qu'il choisit, tout en étant propres à faire ressortir de petites fleurs d'un ton clair, ne sont pas les seuls fonds possibles. Nous critiquerons un excès de netteté dans l'exécution des bords des fleurs, qui tourne à la sécheresse. Pour être complet, M. Gallet devrait rechercher plus d'invention dans la composition de ses tableaux et plus de souplesse de main.

M. Regnier suit une voie difficile mais excellente. Nous aimons, dans sa petite toile, ce feuillage de plantes encore attachées au sol, entourées de tout un petit monde; les primevères sont très jolies. Son grand tableau est large et bien ordonné; nous voudrions cependant un peu plus de relief. Décidément l'école lyonnaise se distingue par les peintres de fleurs. Irratelle jusqu'à rivaliser avec la Hollande? C'est ce que l'avenir apprendra.

Nous devons mentionner les deux gouaches envoyées de Paris par M. Chabal-Dussurgey; l'une d'elles a obtenu une médaille d'or qui ne fut jamais mieux méritée.

Parmi les représentations de la nature morte, nous avons remarqué les raisins et les pêches de M. Van Doren. La simplicité du faire rappelle le procédé de Berjon.

Il ne faut pas oublier, avant de passer à la sculpture, les belles aquarelles de MM. Girard et Hubert, ni les pastels de M. Allemand, dans lesquels cet artiste se montre aussi coloriste que dans sa peinture à l'huile, ainsi que ceux d'une exécution naïve et délicate de Mme Laurasse. Le pastel est une peinture suave et légère; ses couleurs sont tendres, délicates, blondes. Quoique plus fin que ces tons rose clair, bleu céleste, vert émeraude? Les nuances des ailes de papillons et de libellules, cette impalpable poussière des étamines de certaines fleurs, tout cela peut à peine lutter d'éclat et de finesse avec les tons du pastel. Ce genre de peinture convient très bien à rendre tout ce qui est gracieux au monde : les enfants, les femmes, les papillons et les fleurs.

« Les nations chrétiennes contemplent avec admiration la courageuse initiative du saint-père, et l'heureux concours des souverains les plus éclairés, pour ouvrir aux peuples d'Italie une ère nouvelle de civilisation, de liberté sage et de puissance collective. L'indépendance italique, nécessaire à l'équilibre de l'Europe, reposera sur le succès de cette grande expérience, que nous accueillons de tous vœux et de toutes nos espérances. »

Enfin, il y a au même paragraphe, le sixième, un amendement proposé par M. de la Moskowa :

« Nous croyons, avec Votre Majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essentielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les États. Nous applaudissons au développement pacifique des institutions libérales en Italie, et nous aimons à payer un juste tribut d'hommages au saint-père, qui, comprenant l'esprit de son siècle et les véritables intérêts de la religion, s'avance d'un pas ferme et prudent dans la voie des réformes politiques et administratives. Nos vœux accompagneront les souverains qui, sans avoir égard plus que lui aux menaces des puissances absolutistes, ont répondu à l'appel généreux et éclairé de Pie IX, et suivent son exemple dans la carrière du progrès. Notre sympathie est acquise à ceux que chaque pays pourra accomplir dans son action propre et indépendante. Ces progrès seront d'autant mieux assurés qu'ils se réaliseront de concert entre les gouvernements et les peuples, et sans perturbation des relations internationales. »

La séance est ouverte à deux heures.

Le premier paragraphe de l'adresse est adopté.

Le paragraphe additionnel de M. Boissy-d'Anglas n'est pas approuvé.

Au deuxième paragraphe, la commission a dit qu'elle se plaisait à espérer que l'équilibre serait rétabli dans nos finances. Un court débat, sans aucun intérêt, s'établit entre M. de Boissy et M. de Barante.

La chambre adopte ce paragraphe, ainsi que le troisième, relatif aux impôts du sel et postal.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER, à l'occasion du quatrième paragraphe concernant quelques projets ayant pour but la moralisation du peuple, répond à M. d'Alton-Shée qu'il est chrétien et catholique, et insiste sur le respect dû à la religion.

M. LE MARQUIS DE BOISSY demande un changement de système et non un changement d'hommes. S'il arrivait au pouvoir d'autres hommes, dit-il, ce seraient des griffes nouvelles. Je souhaite que les ministres soient mis en accusation, mais ce n'est pas le lieu de le demander; nous verrons plus tard.

MM. les ministres ont l'habitude d'affirmer ce qui n'est pas, et, à ce sujet, je dirai un mot de l'affaire Petit, qui est plus grosse que l'affaire de Gouhenans. On y voit que le ministre président du conseil, qui jouit d'une haute réputation de probité personnelle, a été pendant plusieurs années un courtier de corruption. (Oh! oh!) On m'approuve au fond, malgré ces rumeurs. (Non! non!) Non, non? ou si, si? (On rit.) Tout-à-l'heure encore j'entendais des membres de la cour des comptes protester avec énergie contre toute participation à ces actes; et tout récemment n'a-t-on pas vu un préfet faire servir à la politique des fonds votés pour la charité? Sur les plaintes du conseil-général, M. le préfet déclara qu'il ne devait compte de sa conduite qu'à ses supérieurs; et ce fonctionnaire a fait servir ces fonds à envoyer à la chambre des députés un satisfait de plus.

La chambre sait que récemment encore un procureur-général a été destitué pour avoir fait un discours en faveur de l'intégrité de l'institution du jury. On a trouvé ce prétexte qu'il était atteint de surdité. Il y a dix ans qu'on aurait pu l'alléguer, et on n'y avait pas songé.

M. de Boissy parle aussi de M. Warnery, qu'il est allé voir en prison, et qu'on avait enfermé avec des voleurs et des assassins. Il se plaint de ce qu'on a supprimé une lettre qu'il écrivait à M. Warnery, lettre dans laquelle il l'engageait à donner des preuves, s'il en avait, et à se défendre avec énergie contre un pouvoir qui aimait mieux étouffer un prévenu entre deux guichets que de laisser parvenir au public la vérité.

M. de Boissy accuse la magistrature d'avoir agi de telle façon que les débats de l'affaire Warnery eussent lieu avant l'ouverture des chambres.

M. de Boissy dit qu'on arme les forts malgré la loi, qu'on ne transporte pas, à Bourges, un seul des canons destinés aux fortifications, quoi qu'en ait dit M. le général Gourgaud, qui le croyait en l'affirmant.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER : M. le général Gourgaud est absent.

M. DE BOISSY : Ce n'est pas ma faute.

Au milieu de la corruption qui nous déborde, je demande si le ministère oserait réunir une seule légion de la garde nationale sous les yeux du roi. (Murmures.) Je prie MM. les chefs de la garde nationale de me laisser achever ma pensée; je demande si on laisserait passer une légion sous les yeux du roi, sans crainte d'entendre crier : Vive la loi! vive la réforme! à bas la corruption!

Je suis catholique, catholique peut-être exagéré; je n'en rougis pas, et j'ai été fâché d'entendre hier mon ami M. d'Alton-Shée dire qu'il n'était ni chrétien ni catholique. Mais pourquoi en avoir murmuré? N'y a-t-il pas des membres des chambres qui ne sont ni chrétiens ni catholiques? Les murmures d'hier sont une injure contre eux.

M. GUIZOT, de sa place : Je n'ai absolument rien à répondre à ce qui m'est personnel dans ce qui vient d'être dit. Mais on a fait allusion à un fait récemment publié. Ce fait a donné lieu à un abus, à un abus grave, que le ministère actuel (je ne veux citer ni nom ni date) n'a ni commenté, ni inventé. Sous les autres cabinets il a été toléré; au commencement du cabinet actuel, il n'a plus été encouragé.

M. MOLÉ : Je demande la parole.

M. GUIZOT : Je ne fais aucune allusion à aucune date, à aucun nom propre. Ce fait a été le résultat fâcheux de longues habitudes qui étaient dans nos chartes. L'abus n'existe plus depuis plusieurs années.

M. MOLÉ : L'abus auquel on a fait allusion a été pratiqué sous tous les cabinets, dit-on. Cette assertion m'oblige à m'expliquer. Rien de pareil à ce qui s'est passé dans l'affaire Petit ne s'est passé sous mon ministère, avec mon intervention et dans mon cabinet. Si de telles négociations ont eu lieu sous mon ministère, je répondrai que je n'ai pas su, et que je n'ai pu le savoir. Je dirai enfin qu'il faudrait couper court à de tels abus que tout le monde déplore.

Du pastel à la sculpture, de la matière molle des crayons colorés à l'austérité de cette matière incolore, froide et immuable dont on faisait jadis les *Eternels*, quelle transition possible? N'en cherchons pas. De cette exposition le morceau capital taillé dans le marbre est *la Madeleine repentante* de M. Fabisch. Cet artiste suit de près la nature son modèle en offrit le charme et la vérité. Si nous ne considérons cette statue que comme une étude de femme, nous en louerons la délicatesse, la *morbidezza*. Mais ce n'est pas le type que nous choisirions, si nous étions sculpteur, pour une Madeleine repentante. Dans cette femme, toute mortifiée qu'elle est, on voudrait trouver les traces de la beauté flétrie de la voluptueuse pécheresse.

La Madeleine ouvre l'ère nouvelle des austérités et du renoncement de la chair; mais elle doit appartenir encore, au moins par la grandeur et la beauté des formes, au monde asiatique, à ce monde païen où l'Éros antique régnait en souverain maître. La Madeleine avait échangé l'amour trop ardent, trop charnel, trop *érotique* de l'ancien monde, pour l'amour tendre, triste et doux du monde nouveau; mais si elle avait transformé son âme, elle n'avait pu transformer son beau corps, sur lequel la pénitence et la mortification n'avaient dû jeter qu'un voile de pâleur et de souffrance.

Le buste de J.-J. de Boissieu, notre spirituel et original artiste, par le même auteur, est une de ces sculptures officielles commandées par la mairie de Lyon, qui n'ayant pu être exécutée d'après un modèle vivant, manquent nécessairement de vie et de chaleur.

Le *Tourment du monde*, de M. Debay (vous comprenez, mesdames, qu'il s'agit de l'amour), est un marbre dont l'expression et le geste sont heureux. C'est bien le dieu malin, un enfant espiègle, un voleur de cœur et non le fils de Vénus, l'antique séducteur de la divine Psyché. Les formes de ce méchant garnement sont rondes et souples, en harmonie avec le caractère.

Le marbre de M. Gayraud, quoique présentant certaines qualités, est loin d'atteindre au même charme.

Avant de finir, les petits bustes de M. Menn méritent d'être cités. Ce qu'il reste à faire cette année n'est plus notre tâche; nous ne pouvons parler des acquisitions. Lorsque les expositions de la société des Arts et des Lettres semblent plutôt périliculer qu'être en progrès, il est important qu'un jury jamais que le jury s'élève au-dessus de toute coterie, de toute camaraderie et encourage le talent, rien que le talent. EDUARD DEGROÏGE.

poétique, où les objets et les formes, voilés dans un demi-jour mystérieux, laissent le champ libre à l'imagination; celle-ci rêve une foule de détails dans une seule teinte lorsque le peintre a su la rendre avec vérité. Il faut prendre garde cependant aux dangers de cette manière; la paresse y trouverait ainsi son compte; tout en cherchant des effets de coloris, il est bon de ne pas négliger le dessin.

Cette grande page signée par M. Brissot de Warville, et qui donne une vue de la forêt de Fontainebleau, est brossée avec aisance; c'est d'un effet assez grandiose, mais d'un ton un peu verdâtre; on sent l'imitation des maîtres plus que de la nature.

M. Gaspard Lacroix, dans deux petites vues prises dans le très riche département de l'Isère, se montre toujours très coloriste, et M. Blanchard toujours simple et vrai.

Parmi nos compatriotes paysagistes nous constatons avec plaisir que MM. Anrioud et Chevalier sont en voie de progrès.

Les études d'animaux de M. Guy, sans égaler, par exemple, la finesse et l'exactitude de formes de M. Duclaux, qui, cette année, est resté dans sa tente, comme Achille, sont d'un aspect juste et d'une couleur agréable. L'observation scrupuleuse des plans met M. Guy au nombre des bons peintres de ce genre.

Les animaux de M. Dubuisson sont lourds toutes les fois qu'il ne les représente pas dans l'action et le mouvement; ses deux petits tableaux, placés près du *Dante* de M. Gleize, nous paraissent préférables au *Maréchal ferrant* et même aux autres petites toiles. En fait de peinture, le microscope est plus avantageux que le microscope. Voyez un grand tableau médiocre avec une lentille qui diminue les proportions, et le tableau gagnera cent pour cent.

Mlle Bonheur est un peintre d'animaux rustiques. Peu de femmes ont abordé cette spécialité. Cette demoiselle dessine avec fermeté; mais les études exposées cette année sont plus faibles que celles des précédentes expositions. Ses bœufs sont trop léchés, trop satinés, mais, en revanche, pas assez cristallisés, pas assez *culottés*, comme on dit dans les ateliers.

M. Saint-Jean a toujours des idées fraîches et heureuses; un printemps perpétuel fleurit dans son âme. Quelle charmante composition que ce *Bouquet de fleurs dans le cœur d'un rocher!* Cette grotte mousseuse, festonnée de ronces sauvages, d'où l'on sent sourdre et jaillir l'eau de tous côtés; ce bassin d'un cristal sombre, où les roses se mirent et se penchent avec coquet-

M. BARTHE fait en peu de mots l'éloge du désintéressement des magistrats de la cour des comptes.

M. H. PASSY déclare que jamais rien de pareil à l'abus dont il est question ne s'est passé sous le ministère dont il a fait partie.

M. D'ARGOUT fait une déclaration semblable pour le cabinet auquel il appartient.

M. O. DE BOISSY revient à l'affaire des fortifications, M. Gourgaud étant présent.

M. GOURGAUD déclare que la loi est rigoureusement exécutée.

M. DE BOISSY : Il y a quelques jours, il n'y avait pas encore un seul canon à Bourges.

M. GOURGAUD : Il n'y en a pas encore de fondus. (Hilarité.)

M. DE BOISSY : La lumière se fait. (On rit.) Je suis bien aise d'avoir provoqué ce débat. M. le ministre de la justice venant d'arriver, je lui demande si on peut confisquer une lettre écrite par un pair de France à un simple prévenu ; si on a suivi la loi à l'égard de M. Warnery, si on a le droit d'exercer sur lui une surveillance extrême lorsqu'il n'est que prévenu.

M. de Boissy fait aussi allusion à la nomination de M. Pouille, malgré la démarche collective faite par toute la cour royale.

M. GUIZOT déclare que ce dernier fait est complètement faux. C'est la première fois qu'il en entend parler.

M. LE GÉNÉRAL TRÉZEL, ministre de la guerre, dit qu'avant de transporter les canons à Bourges, il lui faudra demander un crédit aux chambres. On a seulement placé dans les forts des boulets et des poudres qui seraient moins bien conservés ailleurs et qu'il faudrait trop de temps pour y transporter. La loi ne défend pas cela.

M. DALTON-SHÉE : Mais il n'y a pas de canons dans les forts ?

M. TRÉZEL : Non, il n'y a pas de canons dans les forts.

M. GOURGAUD confirme cette assertion de M. le ministre.

M. HÉBERT : M. le marquis de Boissy m'a reproché d'avoir opprimé un citoyen, d'avoir fait intercepter des lettres. En peu de mots je vais vous mettre au courant de l'affaire Warnery.

La chambre n'a pas oublié qu'à la fin de la session dernière, une pétition signée de M. Warnery a été envoyée à M. le chancelier. Dans cette pétition, différentes personnes, notamment des membres de l'administration de la guerre et de cette chambre, étaient violemment accusés.

Ces fonctionnaires, qui n'avaient d'autre reproche à se faire que d'être investis de la confiance du gouvernement, protestèrent. Plus tard, M. Warnery voulut entamer une lutte judiciaire avec eux.

On lui demanda alors ses preuves, il n'en fournit point ; on le pressa de questions, il refusa de répondre.

Les personnes accusées calomnieusement le conduisirent alors, à son tour, devant les tribunaux ; mais M. Warnery se déroba toujours à l'action de la justice en faisant défaut.

M. Hébert dit que la détention préventive de M. Warnery était légale. On a cependant pressé l'affaire pour que la prévention de M. Warnery fût abrégée. Mais alors c'a été le prévenu qui a reculé devant le débat et l'a décliné. L'affaire est pendante, et bientôt sera vidée, à moins de quelque incident. Le reproche d'une détention arbitraire est mal fondé. Les lois sont ainsi faites, que les magistrats n'ont pas à obéir aux influences administratives.

En ce qui touche la correspondance avec M. Warnery qu'on a interceptée, il faut dire que M. Warnery recevait beaucoup de visites, entre autres celles de M. de Boissy. Des lettres étaient adressées de l'Algérie à M. de Boissy. On a dû les examiner aussi. M. Warnery a reçu une lettre de M. de Boissy. Comme elle était relative à l'affaire, le juge d'instruction a dû la joindre au dossier.

M. le garde-des-sceaux donne lecture de la lettre, où M. de Boissy dit à M. Warnery que notre gouvernement est le plus corrompu et le plus corrupteur au dedans, comme le plus lâche et le plus traître au dehors.

Il est quatre heures ; la séance continue.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

BÉNÉDICTION DES LOCOMOTIVES. — CONVOI SPÉCIAL POUR ARLES.

Ni la pluie, ni le froid, ni la boue, qui défend beaucoup mieux que les palissades les plus solides les abords de la gare du chemin de fer, n'ont pu empêcher la foule d'assister à la bénédiction des locomotives qui a eu lieu samedi à une heure.

Si notre ciel méridional s'est donné ce jour-là un sombre démenti, la population n'a pas fait défaut à cette imposante solennité.

Au sein des vastes terrains consacrés à la gare, on avait construit une rotonde toute pavée, au fond de laquelle s'élevait un autel où ont été dites les prières de l'église par Mgr l'évêque de Marseille assisté de tout son clergé.

M. Wulfran Puget, en sa qualité de président du conseil d'administration, a reçu le prélat et a prononcé un discours auquel M. l'évêque a répondu.

Après avoir officié, M. l'évêque a béni ces puissantes machines, admirables témoignages du génie de l'homme, que la science a plies aux travaux de la bête de somme, et qui, dans leur course rapide, sont destinées à emporter avec elles d'interminables convois de chariots sur les rails inflexibles.

Du reste, le coup-d'œil de la gare, malgré les teintes grises de la journée et la vulgaire obligation du parapluie, était encore imposant.

On comptait quelques femmes élégantes et intrépides dans la foule, où un religieux en habit de dominicain attirait tous les regards et était l'objet d'une déférence sympathique de la part de tous les assistants. Ce moine à l'aspect bienveillant et austère n'était autre que l'illustre orateur chrétien dont nous entendrons aujourd'hui même la parole éloquent, le révérend père Lacordaire.

A huit heures et demie du matin, les invités, fidèles au rendez-vous qui leur avait été donné, arrivaient en foule à la gare, malgré la pluie battante, et s'installaient dans ce formidable train de vingt-un wagons pouvant contenir à l'aise chacun trente-deux voyageurs, et que deux locomotives devaient emporter jusqu'à Arles d'un essor rapide.

Les principales autorités civiles et militaires ont aussi voulu prendre part à cette mémorable fête de l'industrie et du commerce. M. de La Coste, préfet des Bouches-du-Rhône ; M. le lieutenant-général comte d'Hautpoul, commandant la 8^e division militaire ; M. le général Paréchappe, les présidents des tribunaux, un grand nombre de notabilités commerciales et de personnes distinguées, figuraient parmi les voyageurs, au nombre desquels se trouvaient encore les premiers magistrats des cités voisines, ainsi que plusieurs membres de la cour royale, du parquet, du tribunal et de l'université de la ville d'Aix.

Les conducteurs de ce convoi d'élite méritaient bien toute la confiance de ceux qui se hasardaient les premiers sur la belle voie de fer du Midi. C'était M. Talabot, l'ingénieur en chef ; c'était M. Audibert, directeur de l'exploitation. Qui aurait pu concevoir l'ombre d'une inquiétude à la suite de ces deux ingénieurs acceptant bravement, dans l'intérêt de tous, la responsabilité et les fatigues du rôle modeste de mécanicien ?

A huit heures et demie chacun est en place ou à son poste ; un sifflement aigu, une sorte de râle puissant, prolongé, qu'on dirait sortir de la poitrine de quelque bête vivante, se fait entendre, une légère secousse est imprimée à la chaîne des voitures, puis les sifflements redoublent, l'élan devient plus rapide, on part, on est parti.

L'espace est dévoré ; à peine a-t-on le temps de se reconnaître qu'on a déjà franchi le faubourg Saint-Lazare, toute l'étendue de la voie parallèle à la mer, le Canet, Saint-Barthélemy, les Crottes, Saint-Louis, et qu'on se trouve en face de la noire ouverture du souterrain de Saint-Joseph, tout revêtu en pierres, qu'on nous présentait comme écroulé, et qui est de force à défier les assauts de la nature et des siècles.

Prompt comme la pensée, le convoi, effleurant les rails, s'enfoncé dans le tunnel, et voilà qu'on est dehors avant même d'avoir pu se rendre compte de ses impressions.

On longe les hautes tranchées de Séon-Saint-Henry et de l'Estaque, et les infatigables coursiers de fer, sans ralentir leur course, arrivent en vue du terrible percé de la Nerthe, dont la gueule béante, digne du pinceau de Salvator Rosa et de Gonzalez, rappelle tout simplement l'entrée de l'Averne. Rien de sombre, de pittoresque, dans la plus haute conception du mot, comme les masses de rochers qui se groupent autour de l'entrée de ce souterrain ; jamais la ligne droite n'a rencontré dans sa marche des accidents plus heureusement poétiques.

Mais comment décrire le sentiment mêlé de satisfaction et de crainte qui saisit le voyageur emporté au sein de ses ténèbres opaques ? Cette montagne qui, par la pensée, pèse sur votre tête de tout son énorme poids, ce concert strident de chaînes de fer, de grincements de roues, de hurlements de locomotives, ces torches qui, par intervalles, flambent un moment, comme elles l'ont fait hier, passent plus vite que les étoiles filantes, et laissent l'obscurité plus profonde après elles, ce je ne sais quoi d'étrange qui saisit toujours l'homme aux prises avec l'inconnu, tout cet ensemble de sensations inaccoutumées donne à cette partie du voyage sur notre chemin de fer un attrait qui doit être compris même des natures les plus vulgaires. Si ami que l'on soit des émotions simples et du coin du feu, il est impossible de ne pas se trouver satisfait d'avoir connu une pareille situation.

Et puis, savez-vous en combien de temps les dragons à vapeur vous portent d'un bout à l'autre de ce souterrain, le plus étendu qui ait été exécuté jusqu'à ce jour, et qui n'a pas moins de 4,620 mètres de longueur, c'est-à-dire plus d'une lieue ?

C'est incroyable, mais c'est exact : on franchit cette grande lieue en moins de huit minutes. Cinq cents montres ardemment consultées, à l'aller et au retour, ont unanimement constaté ce prodige de locomotion.

Nous voilà pourtant sortis des entrailles de la montagne, et ce n'est pas fâcheux. Le jour a beau être pâle, la campagne grise et triste, la pluie désespérante, on trouve que tout est lumineux et souriant au sortir de ce royaume des gnomes et de la nuit.

Désormais plus de souterrains à traverser, plus d'anxiétés pour ceux que n'abandonne jamais la pensée salutaire de la conservation ; l'air, la lumière, l'espace, sont à nous.

Après ce grand tunnel s'étagent les vastes gradins du versant opposé des collines de la Nerthe ; voici le Pas-des-Lanciers, où un gentilhomme de Marseille, à la tête de quelques jeunes gens intrépides, fit, dit-on, mordre la poussière à une troupe de routiers enrôlés par le noble bandit surnommé l'Archiprêtre, qui vint désoler la Provence au quatorzième siècle, ravageant les campagnes, violant les asiles sacrés, pillant les églises et mettant les villes à sac. Il était bien juste que cet endroit conservât du moins le souvenir d'un pareil fait d'armes, à défaut des historiens et des monuments publics qui n'en font aucune mention.

Il est vrai que Marseille fut tellement effrayée à l'approche de l'armée du terrible Archiprêtre, qu'elle n'eut pas le loisir, sans doute, de songer à éterniser quelque part, dans ses murs, le combat dont les rochers du Pas-des-Lanciers ont seuls gardé la mémoire.

Quelques élan de la machine suffisent pour que nous ayons en perspective le large horizon de l'étang de Berre, nappe d'eau magnifique ceinte de collines noyées dans les vapeurs du matin, par laquelle est absorbée toute notre attention, et qui nous fait oublier que nous laissons à notre droite Vitrolles, étrange village, dont l'aspect est si singulier, et où se sont conservées, à ce qu'on assure, des familles de lépreux, ce qui n'est peut-être qu'une calomnie de quelque localité voisine, ou l'effet de l'imagination d'un touriste jaloux de compléter par ce trait la physiognomie d'une honnête commune à laquelle il a voulu donner la teinte du moyen-âge.

Depuis Vitrolles jusqu'à Saint-Chamas, le chemin de fer suit coquettement les bords de l'étang. On court avec la vitesse de la flèche, on traverse l'Arc, puis de temps en temps des nuées de canards et de macreuses s'enfuient à l'approche du convoi.

Nous voici dans la plaine de Saint-Chamas, que traverse la Toulouse, sur laquelle nos ingénieurs ont jeté un si magnifique viaduc. Ce morceau de terrain représente l'idée la plus exacte et la plus complète qu'on puisse se former de la campagne de Rome. C'est la même tristesse, le même silence, le même isolement, la même grandeur, et, pour compléter l'illusion, une belle construction romaine s'élève avec majesté au sein de cet espace aride et nu.

Saint-Chamas, comme Marignane, n'a guère été fréquenté jusqu'ici que par les chasseurs de macreuses à l'époque des battues. C'est un village assez pauvre, mais qui ne laisse pas d'être curieux. Peu de Marseillais savent que cette intéressante commune est divisée en deux parties par une haute colline et que les deux moitiés communiquent entre elles par un souterrain. C'est maintenant que Saint-Chamas a le droit d'être fier de son tunnel. Cette ville offre de singuliers contrastes dans sa civilisation à la fois avancée et en retard : elle a un théâtre et pas de cafés, de sorte que la demi-tasse est inconnue dans un pays où l'art dramatique est cultivé avec quelque succès.

Sur la hauteur voisine, ces maisons dominant les rocs comme l'aïre de l'aigle, c'est Miramas ; nom superbe, moitié romain, moitié celtique, dont l'étymologie parlante ne laisse aucun doute sur la vénérable antiquité du village. Du reste, dans ces contrées écartées surgissent à chaque instant de précieux débris de la langue celtique ; les noms des héritages, des communes, des campagnes réjouiraient encore l'oreille d'un descendant du roi Nan, lequel donna sa fille à l'aventurier Phocéon qui, selon Justin, vint fonder l'ancienne Massilie. Il y a des mas partout sur la surface du pays, et la Crau elle-même, dont les bruyères voient s'enlever maintenant la vapeur qu'exhalent nos machines, est un mot celtique qui signifie caillou.

Qui ne sait que la Crau, ce désert de la Provence où de temps en temps se manifeste le magnifique phénomène du mirage, est un vaste champ de cailloux dont les Grecs expliquaient la présence dans cette plaine interminable en disant qu'ils y avaient été semés par Jupiter ? Hercule, assailli dans cet endroit par deux géants fils de Neptune, avait épuisé son carquois et était sur le point de succomber, lorsque le père des dieux, prenant en pitié sa situation, fit pleuvoir ces pierres sur ses ennemis qui en furent écrasés. Mais il s'agit bien d'Hercule et des dieux de la Grèce ! Le mythe antique de la force et du courage n'est-il pas dépassé ? L'Hercule moderne, n'est-ce pas la vapeur qui, en une heure, a déjà fait franchir à ce long serpent de wagons les dix ou douze lieues qui les séparent de Marseille ? Disons seulement que la ligne directe qui traverse la Crau dans sa longueur a été parcourue à toute vapeur avec une vitesse de quinze lieues à l'heure, la prudence des ingénieurs ne leur prescrivant pas, dans cette portion de la ligne, la marche modérée qu'ils ont dû imprimer aux locomotives dans notre territoire.

Et qui peut dire s'il y a des cailloux ou de la terre labourable sur la plaine de la Crau ?

La Crau, hélas ! est couverte de neige. Nous avons laissé la pluie chez nous, et nous trouvons l'arrondissement d'Arles revêtu du manteau des frimas.

Nous arrivons à Arles, la ville romaine. Partout le blanc lincoln y est étendu sur le sol. Ce n'est plus la riante patrie des plus belles et des plus aimables filles de la contrée provençale ; c'est la triste image d'une cité hollandaise, à laquelle il ne manque que quelques patineurs et quelques lourdes barques enclavées çà et là dans les glaces pour compléter l'illusion.

Enfin, nous sommes à Arles ! Nous étions partis à huit heures trente-cinq minutes, il est onze heures ; nous avons donc fait le trajet en deux heures, car il faut déduire des deux heures vingt-cinq minutes consacrées au voyage treize minutes perdues à la station du Pas-des-Lanciers pour faire de l'eau et douze minutes perdues pour la même cause à celle de Saint-Chamas.

Chacun se félicite de ce brillant résultat en soufflant sur ses doigts.

Cependant la neige tombe à flocons pressés, et la gare où nous descendons présente un aspect désolé. Pas l'ombre d'une Arlésienne ; seulement les notables de la cité, précédés de leur premier magistrat, M. le marquis de Grille, viennent tendre la main à la colonie marseillaise. Ces messieurs s'empressent de faire les honneurs de leur ville poudrée à blanc aux hôtes transis qui leur arrivent de si loin.

On se félicite, on s'embrasserait même pour mieux fraterniser, si la gravité des personnes, la solennité de la circonstance et les rigueurs de la température n'étaient pas autant d'obstacles à l'expansion des sentiments ; on se félicite, disons nous, et l'on s'empresse de se réfugier dans les ateliers de la gare pour se garantir des intempéries de l'air.

On se précipite donc dans le hangar circulaire dont la porte est ornée de tentures et de guirlandes de feuillage qu'on oublie de remarquer, et là un spectacle vraiment admirable frappe le regard ébloui des voyageurs.

Cette vaste salle, destinée à loger les locomotives, est une véritable merveille de construction à la fois monumentale et aérienne. On dirait un palais bâti par les fées, un rêve de l'imagination. La charpente surtout est admirable. C'est dans cette salle élégamment ornée qu'avaient été dressées 46 tables disposées en rayons et convergeant toutes vers le buffet placé au centre ; chacune de ces tables contenait quarante-cinq couverts. Cet ensemble était aussi agréable qu'imposant.

On est allé, sans sortir de l'établissement, visiter les superbes ateliers de la station d'Arles, qui communiquent avec la salle du banquet. On a surtout admiré l'atelier d'ajustage, qui renferme de véritables richesses d'outillage, et qui est tenu, comme tous les autres, avec un ordre et une intelligence au-dessus de tout éloge.

Un petit nombre de convives se sont hasardés à prendre le chemin de la ville, se frayant une route pénible dans la neige, sous le prétexte d'aller en pèlerinage admirer les antiquités romaines et les colonnettes gothiques qui font le juste orgueil de nos voisins des bords du Rhône. En réalité, ces messieurs se flattaient d'apercevoir au moins quelque minois arlésien ; mais leur attente a été déçue. Les Arlésiennes avaient sans doute fait le serment de ne se montrer nulle part ce jour-là. Persuadons-nous que c'est la neige qui nous a valu ce cruel désappointement.

Vers une heure et demie, le convoi a quitté Arles. Il arrivait à Marseille à quatre heures et un quart. Ainsi, à peu de minutes près, le trajet a été parcouru dans le même espace de temps que le matin, et le peuple marseillais, en dépit de la pluie, pressentant l'avenir, couronnait les hauteurs voisines de la gare, et saluait d'acclamations joyeuses le retour majestueux du convoi.

Deux heures, avons-nous dit, deux heures suffisent pour laisser à vingt et une lieues derrière soi le clocher des Accoules et pour se trouver en présence du tombeau des Consuls et du cloître de Saint-Trophyme. N'est-ce pas là le signe d'une révolution prochaine dans nos habitudes, dans notre manière d'être, dans les conditions d'existence des populations, pour lesquelles les distances se trouvent ainsi effacées, et dont les rapports vont se multiplier à l'infini ? Nous ne parlons pas de l'essor immense que la nouvelle voie doit imprimer au développement de nos affaires ; ce sont là des vérités trop bien comprises pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point dans l'esquisse rapide de cette fête.

Oui, plus on réfléchit à l'avenir de la magnifique création du chemin de fer, plus on se persuade que la journée du 9 janvier, malgré la pluie, le froid, la neige, l'inclémence du ciel, est une des plus belles que Marseille ait jamais inscrites dans ses annales.

(Sémaphore.)

Toulon, 9 janvier. — Par suite d'instructions du gouvernement, la marine doit faire immédiatement à la guerre la remise des prisonniers arabes qui ont été déposés provisoirement au lazaret, et parmi lesquels se trouve Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader, sa famille et les principaux personnages de sa suite seront transférés au fort Lamalgue ; les autres prisonniers doivent être envoyés au fort Malbousquet.

M. Lheureux, lieutenant-colonel d'état-major, aide-de-camp de M. le lieutenant-général ministre de la guerre, est arrivé de Paris pour prendre le commandement du fort Lamalgue, dont le service sera fait par les troupes qui y sont déjà casernées et par une compagnie d'élite du 19^e de ligne.

On fait dans cette forteresse des préparatifs qui sembleraient indiquer qu'Abd-el-Kader y séjournera assez long-temps. Les instructions données par le ministre de la guerre prescrivent du reste d'exercer sur l'émir une surveillance active.

Abd-el-Kader sera logé convenablement, ainsi que les personnalités de sa suite.

(Toulonnais.)

Chronique.

Nous n'avons pas encore parlé de M^{lle} Enrichetta Merli, de cette enfant de 8 ans, aveugle, qui a les plus heureuses dispositions musicales. Cette jeune et intéressante artiste joue du piano avec un sentiment mélancolique et touchant, comme si toutes les sensations que procurent les objets extérieurs à ceux qui voient se concentraient en cette jeune âme pour s'épancher dans le langage consolateur de la musique.

Nul doute qu'Enrichetta Merli n'inspirât le plus vif intérêt au public, si elle lui était présentée.

Un fâcheux accident a eu lieu lundi matin dans l'un des puits de la compagnie des mines, celui du Gagne-Petit. Le nommé Vincent, chargé de remplir les benes avec le charbon détaché par les piqueurs, s'est fait remplacer par un de ses camarades, et s'est engagé dans une galerie qui conduit à un vieux chantier depuis long-temps abandonné. Il était parti depuis assez long-temps lorsque l'on s'est étonné de son absence. On a fait aussitôt des recherches, mais on n'a retrouvé qu'un cadavre. Le malheureux ouvrier s'était imprudemment arrêté dans un endroit où, par suite de la cessation des travaux, il s'était développé des gaz délétères qui l'ont surpris et asphyxié. Un des médecins de la compagnie a été immédiatement appelé, mais tous les moyens employés pour rappeler Vincent à la vie ont été impuissants.

— A Pont-de-Vaux, un enfant nommé Pierre Hachard, âgé d'environ onze ans, était allé, avec deux de ses camarades, en faisant l'école buissonnière, glisser sur la Reyssouze, qu'ils croyaient suffi-

samment gelée; cet enfant avait à peine le pied sur la glace qu'elle s'est enfoncée sous lui. Le malheureux a coulé à fond et a disparu à la vue de ses compagnons, qui ont pris la fuite. Il s'est noyé sans qu'on ait pu lui porter secours.

Un militaire du 17^e de ligne, en garnison à Besançon, a été retiré du Doubs dans la journée de vendredi.

Ce malheureux s'y était précipité la veille au soir du haut du pont, tandis qu'on le conduisait au corps-de-garde. Quelques jours avant, cet homme avait manifesté des intentions de suicide.

Un autre événement déplorable a eu lieu dans la même garnison. Un sous-officier du 8^e d'artillerie s'est brûlé la cervelle.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Mercredi 12 janvier. — Soies ouvrées, 72 ballots; soies grèges, 6 ballots; dernier numéro placé, 736.

Spectacles du 13 janvier 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Aristocrates, comédie. — La Fille du Régiment, opéra comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — M^{lle} Faribole, ou le Mariage pour rire, vaudeville. — Le Bonheur sous la main, vaudeville. — Un Chapeau gris, ou les Obstacles, vaudeville. — Une Volonté de Femme, vaudeville.

Nouvelles diverses.

La fièvre typhoïde qui, depuis quelque temps, règne dans le 7^e régiment de cuirassiers, en garnison à Meaux, a fait de nouvelles victimes. Nous apprenons que le ministère de la guerre, frappé de la persistance et de la gravité du mal, a envoyé sur les lieux M. le docteur Alquié, membre du conseil supérieur de santé, qui devra y étudier les causes de l'affection et proposer les moyens d'en arrêter les progrès.

Le tribunal de Verdun vient de rendre, en matière de chasse, un jugement qui peut intéresser plusieurs de nos lecteurs. Il a décidé qu'au mois de novembre les terres ensemencées en seigle et en blé ne doivent pas être considérées comme couvertes de récoltes, dans le sens de la loi du 3 mai 1844, et que, par conséquent, des faits de chasse sur des terres de cette nature ne peuvent être poursuivis d'office par le ministère public et sans une plainte régulière des propriétaires.

D'après l'almanach publié pour l'année 1847 par l'académie de Saint-Petersbourg, la Russie d'Europe comprend une superficie de 90,117 milles carrés avec une population de 54,032,000 individus; le royaume de Pologne, une étendue de 2,320 milles carrés, avec 4,830,000 habitants, et le grand-duché de Finlande, 6,844 milles carrés, avec 1,547,702 habitants. D'après le dernier recensement, Saint-Petersbourg comptait 443,000 habitants. En 1846, on avait extrait des mines de l'empire 1,667 pouds d'or, 1 poud de platine, 1,199 pouds d'argent.

La dette publique est évaluée à 315,084,200 roubles d'argent, répartie de la manière suivante: dette étrangère déterminée, 66,836,000 florins de Hollande; dette indéterminée, 223,489,900 florins de Hollande; dette intérieure, 52,497,760 roubles d'argent.

Il circule des billets de crédit pour une somme de 226,167,589 roubles d'argent et des assignats de l'empire pour 117,122,220 roubles d'argent.

Le Gérant responsable, **B. MURAT.**

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez **LARDER**, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 11 janvier 1848.

La Bourse avait commencé avec quelque apparence de hausse, car avant l'ouverture on avait fait 75 07 1/2; mais, au parquet, le premier cours n'a été coté qu'à 73 05. Pendant quelque temps, le mouvement a été incertain; mais le parquet s'étant toujours montré vendeur, le 3 a fini par baisser, et il est tombé très lentement, mais sans réaction, jusqu'à 74 85, cours auquel il a fermé au parquet. Après la clôture, il est resté offert à 74 75 1/2.

Cette baisse paraît n'être qu'une affaire d'argent, car il n'a circulé aucune nouvelle, et on assure positivement que les fonds anglais d'hier sont arrivés en hausse de 5/8 0/0.

Trois pour cent	75 90
Quatre pour cent	>
Quatre et demi pour cent .	104 >
Cinq pour cent	116 83
Emprunt de 1847	75 80
Trois pour cent belge	>
Quatre 1/2 p. cent belge . .	>
Cinq pour cent belge	>
Récépissés-Rothschild . . .	100 >
Cinq pour cent romain	96 14
Trois pour cent espagnol . .	29 1/2
Banque de France	521 5
Banque belge	>
Caisse Lafitte	409 5
Comptoir Ganneron	940 >
Obligations de Paris	451 5 >

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	>
Versailles (rive droite) . . .	>
Versailles (rive gauche) . . .	>
Paris à Orléans	4195 >
Paris à Rouen	901 25
Rouen au Havre	458 75
Avignon à Marseille	562 50
Strasbourg à Bâle	461 25
Orléans à Vierzon	520 >
Orléans à Bordeaux	475 >
Chemin du Nord	556 25
Paris à Strasbourg	405 75
Tours à Nantes	585 >
Paris à Lyon	587 50
Lyon à Avignon	>

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 13 janvier.

CHEMINS DE FER.		COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROJ.	
		1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	>	1185	1185 75	1186 25	1186 25	1195	1197 50
prime d. 10	>	>	>	898 75	898 75	900	900
Paris à Rouen	>	>	>	>	>	907 50	>
prime d. 10	>	>	>	>	>	560	556 25
Avignon à Marseille	>	>	>	>	>	562 50	561 25
prime d. 10	>	>	>	>	>	555 75	555 75
Orléans à Vierzon	>	>	>	>	>	557 50	>
prime d. 10	>	>	>	>	>	587 50	586 25
Chemin du Nord	>	>	>	>	>	612 50	621 25
prime d. 10	>	>	>	>	>	>	>
Paris à Lyon	>	>	>	>	>	>	>
prime d. 10	>	>	>	>	>	>	>
Mines de la Loire	>	>	>	>	>	>	>
prim de. 10	>	>	>	>	>	>	>

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs industrielles.
Le 11 janvier 1848.

NOM DES VALEURS.	NOMINAL.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,700
2,000	500	Société riveraine d'assurances	475
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,600
320	5,000	Bateaux à vapeur	6,50
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	4,700
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	4,900
200	5,000	Gondules sur Saône p. marchandises	10,000
200	10,000	Compagnie de l'Argle	900
1,050	500	Compagnie du Rhône	450
6,000	5,000	Canal de Givors	500
556	500	Eclairage par le gaz	420
1,000	500	Abbeville	>
500	>	Angers	>
400	>	Avignon	>
500	>	Bayonne	>
1,000	450	Besançon	600
500	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud	1,020
400	500	Bourg	550
300	1,000	Bourges	700
1,250	400	Clermont	120
1,200	500	Colmar	125
500	700	Dijon	920
>	>	Dole	270
1,500	400	Florence	585
>	>	Gènes	82 50
450	600	Grenoble	450
1,200	>	Guillotière	750
>	>	Laval	510
1,000	>	Limoges	525
1,500	1,000	Lyon, Compagnie Perrache	4,240
320	5,200	nouvelle émission	>
1,000	450	Metz	980
600	500	Mézières et Charleville	670
400	500	Montpellier	1,600
1,000	500	Montluçon	800
900	500	Moulins	620
5,300	450	Mulhouse	530
600	500	Naples	250
875	500	Nevers	300
1,000	450	Perpignan	230
600	500	Puy	230
500	750	Reims	320
1,000	700	Rive-de-Gier	450
1,500	>	Saône et Loire	1,315
1,000	>	Saint-Etienne	1,475
1,000	>	Strasbourg	1,100
5,000	750	Trieste	940
900	500	Trois villes du Midi	375
1,740	600	Troyes	510
560	500	Turin	1,505
1,000	>	Valence	675
400	5,000	Venise	1,400
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	5,630
limit	>	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,300
4,485	1,250	Mines de houille	>
1,000	1,000	Compagnie générale	>
1,000	>	Obligation de ladite compagnie	1,045
2,500	>	Compagnie générale des Tréfondes	850
4,300	1,000	Compagnie des mines des Littes	>
450	2,000	Compagnie du Villars	400
500	2,000	Compagnie des Houillères de Saint-Etienne	>
220	2,000	Sur le Rhône	1,350
1,790	>	de la Feuillée	2,050
1,500	>	du Palais-de-Justice	1,600
240	5,000	de l'Île-Barbe	1,155
1,790	>	de Vaise	280
1,419	>	Omnium	1,190
>	>	nouvelle émission	>
>	>	Moulins à vapeur de Perrache	5,125
>	>	Gare de Vaise	100
>	>	Terrains de Vaise	500
>	>	Compagnie des Eaux de Villefranche	850

VENTE PAR LICITATION,
AVEC CONCOURS D'ÉTRANGERS,

de l'établissement thermal
D'ALLEVARD,
Près Grenoble (Isère).

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Grenoble le quatre décembre mil huit cent quarante-sept,

Il sera procédé, le samedi vingt-neuf janvier mil huit cent quarante-huit, à midi, à Grenoble, en la chambre des notaires, par devant M^e Silvy, notaire à ces fins commis,

A la licitation, avec concours d'étrangers, de l'établissement thermal d'Allevard, près Grenoble (Isère), provenant, pour la plus grande partie, de la succession de M. Camille-Adrien BOUVRET-ROCOUR, ancien notaire, indivis aujourd'hui entre MM. BOUVRET-ROCOUR père et ses fils.

Les eaux minérales d'Allevard sont avantageusement connues depuis long-temps. L'établissement est nouvellement fondé et en parfait état de conservation; il est susceptible de recevoir tout le développement que les circonstances ou la vogue pourront faire désirer, et, dans son état actuel, il ne constitue pas moins un ensemble complet, pourvu de tout ce qui est nécessaire à son exploitation.

Placé à l'entrée du bourg et dans la plus belle position du pays d'Allevard, cet établissement est heureusement disposé pour recevoir dans son hôtel un grand nombre de baigneurs, et pour satisfaire en même temps aux besoins de ceux qui préfèrent loger dans le bourg; son extension est par conséquent illimitée.

Cette propriété comprend un hôtel pour le logement des baigneurs, un bâtiment pour les bains et douches, les bâtiments accessoires, logements des propriétaires, salles d'attente, écuries, remises, buanderies, jardins, promenades et autres dépendances, les chaudières, fourneaux, baignoires, appareils pour l'application des eaux, mobilier complet de l'hôtel, du restaurant et des bains, etc.

La première mise à prix est de . . . 190,000 f.
On peut prendre connaissance du cahier des charges, à Grenoble, chez M^e Silvy, notaire, et chez M^{es} Thenon et Anthoard, avoués des colicitants. (2552)

AVIS. MM. les Actionnaires de la société anonyme d'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire semestrielle aura lieu le 25 courant, à neuf heures et demie du matin, dans les bureaux de la compagnie, quai Saint-Antoine, 36. (2572)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE
A VENDRE. (2837)
S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n° 7.

RENTES VIAGÈRES.



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt:

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. > c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 54	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon: MM. BAURCER, NICOD et JOURDAIN.—Bureaux:

Le Chocolat Menier,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom **Menier** soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le **Chocolat Menier** se trouve chez les pharmaciens et les épiciers. (7473-8330)

HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUITÉ, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

PRIX: 5 FR., 12 PURGATIONS.

Dépôts: à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (8964)

IL A ÉTÉ PERDU hier soir un billet de 250 f. de la banque de Lyon. Il y aura bonne récompense pour la personne qui l'apportera chez M. Portier, rue Laurorencin, 13. (1517)

Etude de M^e Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7.

ADJUDICATION
sur licitation volontaire
entre majeurs,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'UNE PETITE MAISON

Située à la Croix-Rousse, rue du Mail, sur le derrière de l'immeuble, n°s 15 et 17.

Elle se compose de cave, rez-de-chaussée, premier étage et grenier.

Cette adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7, le samedi quinze janvier 1848, à onze heures du matin, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, et au pardessus la mise à prix de quinze cents francs.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Coste, dépositaire des titres. (6051)

L'Équitable.

Direction du département du Rhône.

M. Jacques Lasserre prie MM. les souscripteurs, dont les annuités sont échues de vouloir bien venir les acquitter. Les bureaux sont rue Romarin-18. (2573)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**.

Prix: 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (7182)

PASTILLES DE MINISTRE
BONBON PECTORAL.

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour; 12. — 1 f. la boîte. (3461)

PATE PECTORALE
De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix. — Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. — Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (3907)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS.
Rue de la Poutillière, 29.